

13 FEV. 2020

N° 51
JRS
JRB



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
des Hauts de France

Affaire suivie par :
Ingrid POISON/
Noémie GAUTIER

Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais

Tél : (33) 03 21 50 42 70
Fax : (33) 03 21 15 47 98

courriel : adap.pas-de-calais@culture.gouv.fr

A

SIVOM des communes de
Courcelles-les-Lens, Dourges, Evin-malmaison,
Leforest, et Noyelles-Godault
Hôtel de Ville
Rue Gambetta
62119 DOURGES

Arras le 27 janvier 2020

Objet : Modification simplifiée du PLUi du SIVOM de Courcelles Les Lens
V/Réf : votre partage du 21 janvier 2020
N/Ref : III-C-SIVOM C-les-L-modification du PLUi-0120.odt

Madame, Monsieur,

Dans votre partage de fichier référencé ci-dessus, vous avez souhaité avoir mes remarques quant aux modifications du PLU intercommunal de Courcelles les Lens.

J'ai plusieurs observations à formuler :

Les plans fournis ne font pas apparaître les Périmètres Délimités des Abords de Dourges et d'Evin-Malmaison qui sont des espaces protégés.

Il conviendra de délimiter les périmètres de tous les éléments du bien et de les réglementer à l'aide de l'article L 151-19.

En complément, j'émetts une réserve quant à l'urbanisation d'habitations dans un secteur d'activité, un soin tout particulier à l'intégration des projets sera exigée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'architecte des Bâtiments de France
Cheffe de l'UDAP du Pas-de-Calais

Catherine MADONI

Copie à : -DRAC Service architecture

-Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais.
Service Urbanisme. Unité « Planification Urbaine et Rurale »
à l'attention de Mme Nadine Dessailly

- DREAL – **à l'attention de monsieur Hervé Lefort**



17 JAN. 2020
N° 04 1URB
DGS

Pôle Transport et Mobilité

Nos réf : LD/FS/QD/TF/ED 1912.459TD

Objet : Modification simplifiée du Plan
Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur Jean URBANIAK
Président
SIVOM des communes de Courcelle-les-
Lens, Dourges, Evin Malmaison,
Leforest et Noyelles-Godault
38, rue de Verdun
62590 NOYELLES GODAULT

39, rue du 14-Juillet
CS 70 173 - 62 303 Lens Cedex
03 21 08 06 36
contact@smtag.fr
www.smt-artois-gohelle.fr
smtartoisgohelle
@SMT_AG
smt_ag

Lens, le 16 JAN. 2020

Monsieur le Président,

Cher-Jean

Vous avez adressé au SMT Artois-Gohelle par courrier électronique en date du 05 décembre 2019 le projet de modification simplifiée du PLUI du SIVOM des communes de Courcelle-les-Lens, Dourges, Evin Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault.

La procédure a pour objectif de modifier le PLUI sur plusieurs aspects et plusieurs communes :

- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) située au croisement de la rue Evrard et de la rue d'Aurillac sur la commune de Leforest
- Evolution du zonage 1AU en UD sur Leforest
- Correction d'une erreur matérielle au sein du plan des servitudes d'utilité publique autour du captage d'eau potable à Courcelles-lès-Lens
- Modification du règlement et notamment de l'article 3 des zones UB, UC, UD, UM, UH, 1AU, 1AU1, 1AU2 et 1AU3
- Evolution du zonage UEr en UC, avenue de la République (secteur Mousseron II) à Noyelles Godault pour permettre le développement d'une zone mixte d'activités
- Suppression d'un emplacement réservé rue Salengro à Dourges

Mes services ont étudié attentivement les pièces que vous avez transmises. Cette rectification n'appelle pas de commentaire ni de remarque particulière au regard des enjeux de mobilité hormis pour l'OAP de Leforest et la modification de zonage sur la commune de Noyelles-Godault.

Nous vous félicitons d'avoir inclus les modes doux dans ce projet. Cependant, le futur quartier sera à proximité immédiate de la ligne régulière n° 23 (Hénin Darchicourt ↔ Leforest Le Planty) et de deux de ses arrêts : « Le Planty » et « Potrie ». Il conviendra de s'assurer du bon traitement des cheminements piéton entre ces arrêts et le nouvel aménagement.

Pour la commune de Noyelles-Godault, les parcelles concernées par le projet sont situées à approximativement 200 m. de l'arrêt de bus « Rés. Mousseron » de la ligne régulière n° 23 (Hénin Darchicourt ↔ Leforest Le Planty). Il conviendra également de s'assurer du bon traitement des cheminements piéton entre cet arrêt et le nouvel aménagement.

J'ai donc le plaisir de donner un avis favorable à votre projet de modification simplifiée sous réserve de la bonne prise en compte des remarques précédemment formulées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

amitié

Laurent DUPORGE



Président du SMT Artois-Gohelle